

Décret n° 2016-1025

Portant nomination du Président de l'Office national
de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi organique n° 92-27 du 30 mai 1992 portant statut des magistrats, modifiée;
Vu la loi organique n° 2008-35 du 08 août 2008 sur la cour suprême ;
Vu la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office national de
lutte contre la Fraude et la Corruption ;
Vu la loi n°2014-26 du 03 novembre 2014 abrogeant et remplaçant la loi 84-19 du 02
février 1984 fixant l'organisation judiciaire, modifiée ;
Vu le décret n° 2013-1045 du 25 juillet 2013 portant nomination du Président de
l'OFNAC ;
Vu le décret n° 2014- 845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2014-853 du 09 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat
et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à
participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les
ministères, modifié ;
Vu le décret n° 2015-852 du 22 juin 2015 portant nomination du Ministre, Directeur
de Cabinet du Président de la République ;
Vu le décret n°2015 - 855 du 22 juin 2015 portant composition du Gouvernement,
Vu le décret n° 2016-1024 du 27 juillet 2016 portant mise en position de
détachement d'un magistrat,


DECRETE :

Article premier :- Madame Seynabou NDIAYE, magistrat, matricule de solde
n° 508 524F, est nommée Président de l'Office national de lutte contre la Fraude et
la Corruption (OFNAC), en remplacement de Madame Nafy Ngom Keïta dont le
mandat est arrivé à terme.

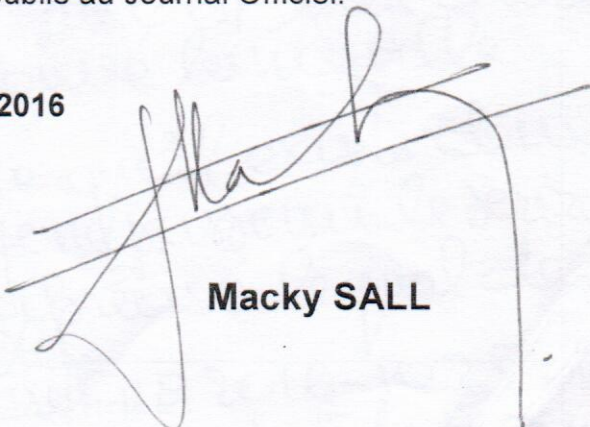
Article 2 :-Le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République et le
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Dakar, le 27 juillet 2016

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE



Macky SALL